**Zeitschrift:** Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

**Herausgeber:** Le messager suisse de France

**Band:** 12 (1966)

**Heft:** 2

**Rubrik:** Revue de presse...

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 03.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

## CANTON D'APPENZELL

### UNE PLACE D'ARMES EN APPENZELL ?

**De nouvelles précisions ont été apportées sur la création éventuelle d'une place d'armes pour la cavalerie et le train dans le demi-canton d'Appenzell-Rhodes intérieures (et non plus aux Franches Montagnes).**

**Depuis assez longtemps déjà, des pourparlers s'étaient engagés à Berne sur une base privée pour établir un établissement fédéral en Appenzell. Certaines possibilités étant apparues et le Conseil d'Etat en ayant été informé, le conseiller national Broger fut chargé par le gouvernement cantonal de suivre l'affaire.**

**Actuellement, deux projets sont au stade des études : la création d'un centre d'acclimatation des jeunes chevaux et l'installation d'une place d'armes pour le train et la cavalerie. Il ne faut cependant pas s'attendre à des décisions rapides. La commission désignée par le Conseil d'Etat des Rhodes intérieures poursuivra l'étude du problème avec les autorités fédérales.**

**Le centre d'acclimatation devrait pouvoir accueillir 500 jeunes montures, avec 40 à 50 hommes. Il couvrirait environ 100 hectares. Ce centre serait accueilli avec faveur, car les Rhodes intérieures s'intéressent depuis longtemps à l'élevage du cheval, et il pourrait aussi créer une attraction touristique.**

**Quant à la place d'armes elle-même, les autorités d'Appenzell s'y montrent en principe favorables. Elle n'impliquerait aucune place d'exercice pour des blindés ou des armes lourdes. Au point de vue économique, elle pourrait être un apport pour le canton.**

**Aussi le Conseil d'Etat désire-t-il examiner le projet avec la Confédération.**

## CANTON DE BERNE

### ACHATS D'IMMEUBLES PAR LES SUISSES A L'ETRANGER

Le délai de référendum n'ayant pas été utilisé, l'arrêté du 30 septembre sur l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger est entré en vigueur le 1er janvier. Désormais, les Suisses à l'étranger n'ont plus besoin d'une autorisation pour acheter une maison ou du terrain en Suisse.

### *ALLOCUTION DU NOUVEL AN DU PRESIDENT SCHAFFNER*

Voici l'allocution que M. H. Schaffner, président de la Confédération, a prononcée le 1er janvier à la radio et à la télévision :

*Au seuil de chaque année nouvelle, le Conseil fédéral présente ses vœux au peuple suisse. C'est avec joie que je me conforme à cette tradition et que j'adresse mes vœux chaleureux à tous nos compatriotes, où qu'ils se trouvent, en Suisse et à l'étranger. Je n'oublie pas tous ceux, ressortissants de pays amis, qui participent à notre vie nationale.*

*L'année écoulée, malgré quelques ombres qui l'ont obscurcie, mérite que nous y pensions avec un sentiment de reconnaissance, nous avons bénéficié de la paix et d'une surabondance de travail. Nous avons réussi à stabiliser notre économie. Cette entreprise difficile a été menée à bonne fin sans que l'accroissement du bien-être s'en trouve arrêté et sans déflation. Un mauvais été, une vague internationale de renchérissement qui a submergé l'Europe tout entière, une épizootie dévastatrice : voilà le passif. Sans se décourager, et par un effort solidaire, notre communauté surmontera ces difficultés et cette adversité.*

*Les grandes tâches positives auxquelles nous devons nous attaquer sont nombreuses. Notre équipement ne s'est pas développé en fonction de la croissance rapide de la population et des exigences de l'économie. Qu'il s'agisse de l'enseignement — de l'école enfantine à l'Université —, des hôpitaux, de la production d'énergie, de l'amélioration des communications et de logements bon marché, dont la construction est devenue urgente par suite de l'accroissement considérable de la population, un gros effort doit être accompli. A cette fin, une collaboration harmonieuse du peuple, des communes, des cantons et de la Confédération est indispensable. Nous avons aussi à assurer la formation de notre jeunesse, la préparation des cadres futurs. Nous devons promouvoir la recherche, améliorer les structures agricoles, artisanales et industrielles.*

*C'est à ces conditions que nous pourrons faire face à l'avenir à la concurrence de nos voisins européens, avec lesquels nous devrons coopérer toujours plus étroitement. Ces tâches essentielles, nous devrons les entreprendre en fixant un ordre de priorité rationnel pour ne pas risquer d'outrepasser les ressources de notre économie, de nos finances ou de notre marché des capitaux.*

*Nous ne pourrons pas faire tout d'une fois, mais grâce à la bonne volonté de tous, à une coordination judicieuse des efforts, au travail de notre peuple, à la force de notre économie et de notre épargne, nous ferons cette année un grand pas en avant. Les problèmes qui se posent à nous sont de ceux que nous pouvons résoudre par nous-mêmes et cela est un encouragement précieux.*

*Notre collaboration est aussi attendue au-delà des frontières. Nous devons aide aux pays en voie de développement. Nous pouvons aussi, soyons-en convaincus, contribuer au*

*maintien de la paix grâce aux moyens dont dispose un pays neutre comme la Suisse et à la variété des bons offices qu'elle est en mesure de fournir.*

*L'activité de notre pays, de notre nation laborieuse, prête à collaborer et à aider, ne peut que consolider, dans l'honneur, notre place au sein de la communauté des peuples. Attachons-nous en conséquence, chers concitoyennes et concitoyens, à notre tâche commune avec assurance, mais sans orgueil, ni illusion.*

*A mes meilleurs vœux pour la Nouvelle Année, je ne saurais ajouter de formule plus belle, plus noble, que celle qu'adresse le Conseil fédéral dans ses missives aux cantons : « Nous saisissons cette occasion, fidèles et chers confédérés, pour vous recommander avec nous à la protection divine. »*

## POURPARLERS SUR LES « RIVENDICAZIONI TICINESI »

De nouveaux pourparlers vont s'ouvrir sur les « Rivendicazioni ticinesi » dont la première présentation remonte à l'année 1925. Depuis, maintes rencontres ont eu lieu pour satisfaire dans la mesure du possible les désirs du canton du Tessin, étant donné sa situation très particulière dans la géographie suisse. C'est ainsi que, entre les deux guerres, il fut décidé de faire bénéficier le Tessin d'un taux spécial pour les subventions.

Le département fédéral de l'économie publique vient de faire le point dans un rapport que le Conseil fédéral a examiné. La situation a évolué, car le Tessin figure maintenant parmi les cantons de force financière moyenne, au lieu d'être parmi les faibles. Il reste toutefois à résoudre la question des améliorations foncières, qui fera donc l'objet prochainement de discussions.

## SUISSES DE L'ETRANGER ET A.V.S.

**Depuis le 1er janvier, des subventions sont accordées aux cantons pour financer les rentes complémentaires d'A.V.S. que ceux-ci versent selon leurs lois. Ne pourrait-on pas faire bénéficier également de ces rentes les Suisses établis à l'étranger ?**

**A cette question du conseiller national Genoud (Rad.-Fr.) le Conseil fédéral répond négativement. L'extension du cercle des bénéficiaires aux Suisses à l'étranger assurés facultativement, dit-il, aurait pu compromettre dans plusieurs cantons les prestations complémentaires, avant tout pour des raisons financières : de plus, la solution fédéraliste adoptée n'aurait pas permis d'arriver à une réglementation uniforme pour tous les ressortissants des différents cantons domiciliés à l'étranger. Enfin l'octroi de prestations complémentaires au-delà des frontières du pays pourrait créer l'illusion d'une double assurance, ce qui serait de nature à entraîner, dans le pays de résidence, des répercussions défavorables sur le statut social de nos compatriotes assurés facultativement.**

**Toutefois, ajoute le Conseil fédéral, la question de l'aide aux Suisses à l'étranger sera, comme on le sait, réglée par le nouvel article constitutionnel actuellement en discussion aux Chambres.**

## PRIMES DE QUALITE POUR QUATRE FILMS SUISSES

En vertu de la loi sur le cinéma, qui prévoit des mesures d'encouragement du cinéma suisse, le Département fédéral de l'intérieur a accordé des primes de qualité d'un montant total de 74.000 francs à quatre films considérés comme remarquables au point de vue artistique, culturel ou politique. Ces films sont :

« Un milliard dans un billard », production Atlantic-Film A.G., Zurich, réalisation Niklaus Gessner, Zurich. (Coproduction, dont la participation suisse est équivalente à celle de l'étranger).

« Fraternelle Amazonie », production et réalisation Paul Lambert, Genève. (Coproduction, dont la participation suisse est équivalente à celle de l'étranger).

« Les hommes de la montre », production et réalisation Henry Brandt, Cortaillod.

« Antoine et Cléopâtre », production et réalisation Francis Reusser, Genève.

D'autres subventions (bourses et contributions aux frais de réalisation de films documentaires) ont été accordées pour une somme totale de 79.300 F.

Ce sont ainsi, au total, 952.200 F que la Confédération aura consacrés en 1965 aux mesures d'encouragement prévues par la loi sur le cinéma (primes de qualité, contributions aux frais de réalisation de films documentaires, bourses, soutien financier de l'activité culturelle déployée dans le domaine du cinéma, ciné-journal suisse).

## *LE NOUVEAU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE SUISSE*

*Le conseiller fédéral Willy Spuehler, nouveau chef du département politique, est né à Zurich en 1902. Docteur en sciences politiques (Zurich et Paris), il a travaillé dans une banque, puis au Bureau international du travail à Genève, au Syndicat international des travailleurs de l'alimentation, à l'Office de statistique de la ville de Zurich, à l'Office du travail de Zurich et à l'Office suisse pour l'économie de guerre.*

*Il est entré en 1938 au Conseil national puis, en 1955, au Conseil des Etats. Il a été conseiller municipal zuricois avant d'être élu au Conseil fédéral, le 17 décembre 1959, sur proposition du groupe socialiste. Succédant au conseiller fédéral Streuli, il devint chef du département des postes et chemins de fer, appelé maintenant département des trans-*

*ports et communications et de l'énergie. M. Spuehler a été président de la Confédération en* 1963.

LE NOUVEAU CONSEIL FEDERAL

C'est le président Schaffner qui est venu apporter à la presse, à la fin de la séance du mardi 4 janvier, la nouvelle liste des chefs de département. Il a d'abord présenté aux journalistes ses vœux pour la nouvelle année (« Et nous nous en souhaitons aussi une », a-t-il ajouté), et a exprimé l'espoir que la nomination de M. Max Nof au poste de conseiller de presse améliorera l'information au Palais fédéral.

M. Schaffner a ensuite précisé qu'aucun des conseillers fédéraux sortant de charge n'a exprimé le désir de changer de département, le lourd travail commencé — chacun dans son domaine — devant être poursuivi. Mais ces vœux personnels ont dû s'effacer devant des considérations d'ordre supérieur. M. Suehler, qui venait d'être flatteusement nommé président de la conférence européenne des ministres des transports, doit donc renoncer à ce ministère pour se vouer à notre politique extérieure. C'est son successeur M. Gnaegi, qui devra aborder le gros dossier des problèmes des P.T.T. et des C.F.F. Notons toutefois que M. Spuehler continuera de s'occuper du problème du rachat du B.L.S. par la Confédération, tâche qui ne pouvait être confiée à M. Gnaegi, ancien conseiller d'Etat bernois. M. Spuehler ne devra pas en revanche s'occuper de la question des articles d'exception de la Confédération (interdiction des Jésuites). Soulevée par M. Von Moos quand il était conseiller aux Etats, cette question a été traitée par M. Wahlen, qui a pu annoncer à la dernière session que les études étaient fort avancées. C'est maintenant le conseiller fédéral Tschudi qui en reprendra l'examen.

Voici enfin comment ont été composées les délégations du Conseil fédéral, qui se vouent à des problèmes particuliers (le premier nommé est le président) :

Finances et économie : MM. Schaffner, Bonvin, Spuehler.

Chemins de fer : MM. Gnaegi, Bonvin, Spuehler.

Affaires étrangères : MM. Spuehler, Chaudet, Schaffner.

Affaires militaires : MM. Chaudet, Bonvin, Gnaegi.

Affaires atomiques : MM. Gnaegi, Tschudi et Spuehler.

Agriculture : MM. Schaffner, Von Moos et Bonvin.

**INTERVIEW DU COLONEL DIVISIONNAIRE PRIMAULT QUI DEMANDE SA REHABILITATION**

**Le 6 octobre 1965, l'avocat du colonel divisionnaire Etienne Primault a envoyé au Conseil fédéral une lettre demandant que le cas de l'ancien chef du service de l'aviation et de la D.C.A., congédié un an plus tôt, soit réexaminé. Cet avocat, Me Paul Schorer, de Berne, venait d'avoir, connaissance du rapport Abrecht, qui ne fut rendu public qu'en décembre, en même temps que le Conseil fédéral faisait savoir qu'il en avait tiré les conséquences d'ordre disciplinaire. En ce qui concerne le colonel divisionnaire Primault, cette conséquence est que « le Conseil fédéral constate que ses rapports de service ont été résiliés sans qu'il y ait eu, au sens des statuts de la caisse d'assurance, faute de la part de ce fonctionnaire ».**

**Estimant avoir subi un tort moral qui mérite réparation, et n'ayant reçu aucune réponse à la lettre du 6 octobre 1965, M. Primault vient d'accorder à l'Agence Télégraphique Suisse une interview dans laquelle il a exposé son point de vue. Il était assité de Me Schorer, son avocat, et du conseiller national E. Weisskopf, secrétaire central de l'association des fonctionnaires des administrations fédérales, qui défend la cause de l'ancien chef d'arme.**

**De leurs déclarations il se dégage que, contrairement, à ce qu'a déclaré au Conseil des Etats le conseiller fédéral Chaudet, les conclusions du rapport Abrecht ne sont nullement identiques à celles du rapport Furgler (communauté de travail « Mirage »). Le rapport Abrecht, « dont la chancellerie fédérale a fourni à la presse un résumé tendancieux », montre en fait que l'absence d'un cahier de charges ne saurait être reprochée à M. Primault. Or il devrait être évident que ce second rapport, élaboré à l'issue d'une enquête sereine par des juges, doit primer celui de la commission Furgler, établi dans la hâte et sous le coup de l'émotion. Le véritable directeur des travaux pour le « Mirage », responsable des questions militaires, techniques et financières, était l'ancien chef de l'Etat-Major général, le colonel commandant de corps Annasohn, qui, ayant ensuite reconnu ses torts, a démissionné. Tenu à l'écart, n'ayant commis que quelques fautes légères le colonel divisionnaire Primault a préféré demander une enquête contre lui-même. Il s'en voit puni, alors même que cette enquête vient de confirmer que sa responsabilité est bien moins grande que celle de l'ancien chef de l'Etat-Major général.**

**Congédié sur la base du rapport Furgler sans avoir eu l'occasion de s'exprimer, l'ancien chef de l'aviation, qui est âgé de 61 ans, demande donc une réhabilitation. « Si, dit-il en substance, un rapport de juges montre — non pas que je ne suis pas coupable — mais que je suis bien moins coupable que d'autres, alors que j'ai passé aux yeux de tous pour le principal coupable, il convient de le dire bien haut. « C'est le sens de la lettre du 6 octobre 1965 au Conseil fédéral. Une démarche a en outre été faite auprès du tribunal fédéral pour établir si M. Primault, qui a servi 37 ans dans l'armée, n'aurait pas droit à une réparation matérielle pour compenser la perte subie du fait qu'il n'a pas, comme prévu, accédé au 1er janvir 1965 au nouveau statut d'ancien commandant d'unité et de membre de la commission de défense**

**nationale, statut qui lui donnerait droit à trois ans de traitement même en cas de licenciement prématuré.**

**Qui est alors le principal responsable ? Pour M. Primault et ses conseillers, la réponse à cette question se trouve dans un troisième rapport, celui du professeur Daenzer, qui a montré clairement que l'absence d'une direction industrielle des travaux a permis cet enflement des dépenses qui devait déboucher sur le scandale. Il conviendrait d'en tirer les conséquences en remaniant la structure de l'administration militaire afin que la Suisse ne soit pas un des seuls pays au monde où l'aviation n'est pas commandée par un aviateur et où elle ne dispose que de son propre service technique. Il n'y a pas eu de négligences. Le « Mirage » était et reste un excellent avion. Mais le prix de sa construction sous licence aurait sans doute pu être mieux évalué si le G.F.A.A. (Groupe de Travail pour l'Acquisition d'Avions) avait compris surtout des aviateurs, des industriels et des financiers.**

**Signalons en terminant que le conseiller national Weisskopf a déposé le 6 décembre 1965 une petite question qui, faisant état du rapport Abrecht, invite le Conseil fédéral à examiner s'il ne conviendrait pas de réhabiliter le colonel divisionnaire Primault.**

## LE SUISSE MANGE 8,88 KILOS DE FROMAGE PAR AN

La consommation de fromage a de nouveau augmenté en Suisse en 1964 pour atteindre 8,88 kilos par habitant, soit une augmentation de 290 grammes par rapport à 1963. Il est vrai que la moitié de cette augmentation concerne les fromages importés, qui connaissent eux aussi une faveur croissante. De ces 8,88 kilos, 20 % sont de l'emmenthal, 22 % du gruyère, 10 % du tilsit, 3 % du sbrinz et le reste du fromage fondu, du fromage à pâte molle et du fromage importé.

Le rapport annuel de l'Union suisse du commerce de fromage montre que l'exercice 1964-65 a permis d'enregistrer des records absolus depuis la fondation de l'Union en 1914.

Les maisons membres ont réussi à vendre une quantité totale de plus de 50 millions de kilos, plus exactement 5.102 wagons de dix tonnes d'emmenthal, de gruyère et de sbrinz. L'exportation a atteint 2.759 wagons et la vente dans le pays 2.343 wagons. Les principaux pays importateurs de fromage suisse sont l'Italie et la France.

## *LA COLLECTE DE L'AIDE SUISSE A L'ETRANGER*

*La collecte de l'aide suisse à l'étranger de l'année dernière, close le 31 décembre 1965, a recueilli 2.014.313 F et une fois de plus, comme en 1964, a ainsi dépassé deux millions. Outre les nombreux envois faits par comptes chèques postaux, qui se sont élevés en moyenne à 14,78 F, le résultat de la vente des insignes a été très élevé, puisque près d'un demi-million d'insignes ont été vendus. L'aide suisse à l'étranger pourra ainsi poursuivre son activité dans les régions du Nord et du Centre de l'Afrique, du Brésil et de l'Inde, où la famine règne, ainsi que dans des régions de la Grèce. Elle tient à remercier chaleureusement tous les donateurs et les vendeurs d'insignes.*

## « HELISWISS » A L'ETRANGER

« Heliswiss », hélicoptère suisse S.A. Berne, peut-être satisfaite de son activité en 1965. Malgré les conditions météorologiques défavorables, l'entreprise d'hélicoptères suisses a effectué un nombre record de transports pour les entreprises de construction et d'électricité, pour l'agriculture et l'économie forestière ainsi que la garde aérienne suisse de sauvetage. Ainsi la preuve des multiples possibilités de travail de l'hélicoptère a été portée et le fait a été démontré qu'il ne dépend pas des conditions atmosphériques.

Grâce à ses propres ateliers spécialisés pour l'entretien et les réparations du matériel de vol, inaugurés au printemps 1965, sa direction autonome des opérations et du service conseiller attaché à l'entreprise, cette compagnie aérienne a réussi à augmenter considérablement son activité. Les transports de matériel en premier lieu ont subi une hausse avec 2.264 heures de vol (1964 : 1.281), 6.199 tonnes de matériel ayant été transportées (1964 : 3.596). Afin de combler les « trous » dans son activité de vol pendant les mois d'hiver, « Heliswiss » a cherché une occupation à l'étranger. Ainsi, en coopération avec des entreprises d'hélicoptères étrangères, une machine avec son équipage et son personnel d'accompagnement a été mise en action en Tunisie pour une longue durée. D'autre part, un pilote opère en Afrique du Sud.

## AIDE SUISSE AU VIET-NAM

La Croix-Rouge suisse communique :

**La Croix-Rouge suisse adresse ces jours-ci un appel urgent à notre population, invitant chacun à souscrire un parrainage en faveur du Viêt-nam. Les fonds qui lui seront ainsi confiés permettront à notre société nationale d'apporter une assistance médicale, en collaboration avec le comité international de la Croix-Rouge, à la population civile viêtnamienne, soit en particulier aux réfugiés dont le nombre est évalué à 800.000, et de renforcer l'aide aux orphelins. Pour être à même de mener à bien le vaste programme d'entraide qu'elle se propose de mettre sur pied, la Croix-Rouge suisse a besoin de l'appui de très larges cercles de population et s'adresse à la générosité de tous.**

## LE PROJET DE LANCEMENT D'UNE FUSEE SUISSE

Le projet de lancement d'une fusée scientifique suisse se concrétise. Le Comité qui prépare cette opération, et que préside le conseiller aux Etats Eric Choisy, a pris contact avec la maison Contraves, S.A. à Zurich qui, disposant déjà d'une certaine expérience dans le domaine des fusées, s'occupera des aspects techniques du projet. Le programme général de recherches spatiales est mis au point avec la collaboration des Universités de Berne, Bâle, Lausanne et Genève. Ce programme devait être définitivement établi à la fin de janvier, mais l'aspect financier n'a pas encore trouvé sa solution. On se propose d'obtenir des fonds des milieux industriels et scientifiques.

Le modèle de la fusée-sonde n'a pas encore été choisi. La maison Contraves espère pouvoir la fournir, mais des contacts sont aussi établis avec l'étranger. En aucun cas on ne pourrait utiliser pour ce projet la fusée de D.C.A. « Tell », de Contraves, qui a été conçue selon des besoins très différents.

Le Comité a été constitué sur l'initiative du professeur Geiss, qui enseigne à l'Institut de physique de Berne. En novembre 1965 déjà, la Commission consultative fédérale de recherches spatiales s'est occupée du projet. Le Comité a des relations étroites, non seulement avec cette Commission, mais aussi avec l'Association suisse de technique spatiale. On espère dans ces milieux que la première fusée suisse, qui aurait une portée de 160 km, pourra être lancée ce printemps. Aucun terrain adéquat n'étant disponible en Suisse, l'opération aura lieu en Sardaigne.

## PREMIERE EN LANGUE ALLEMANDE D'UNE PIECE D'UN AUTEUR ROMAND

**La « Zuercher Werkbuehne » a monté au Théâtre Municipal de Winterthour la pièce de l'écrivain romand Louis Gaulis, de Genève, « Le serviteur absolu », dans la traduction de Margot Schwartz. Bernhard Enz, du Théâtre de St-Gall, assurait la mise en scène. La représentation a été un succès.**

**Né en 1932, Louis Gaulis est un des co-fondateurs du « Théâtre de Carouge ». Sa première comédie, « Capitaine Karagoez », y fut créée en 1958. Elle a été traduite en huit langues.**

**« Le serviteur absolu » se passe en Suisse, et présente une philosophie basée sur l'accomplissement de l'être humain. Si elle comporte une satire de la bourgeoisie, les personnages sont bien campés, et les acteurs ont bien mis le texte de Louis Gaulis en valeur. Les principaux rôles étaient tenus par Anne-Marie Blanc, Karl Sibold et Wolfgang Andriano.**

**La « Werkbuehne » présentera la comédie de Louis Gaulis sur de nombreuses scènes suisses alémaniques, où « Le serviteur absolu » remportera assurément un aussi grand succès qu'à Winterthour.**

## DISTINCTION POUR DES MEDECINS SUISSES

L'Académie Européenne d'Allergologie à Londres a distingué deux médecins suisses, les docteurs W. Oswald, spécialiste F.H.H. en médecine générale, et A. Schnitzer, spécialiste F.H.H. en dermatologie et vénérologie, tous deux à Zurich. Ces deux praticiens ont reçu un diplôme d'honneur, en remerciement des services rendus à la cause médicale.

## LES PRESTATIONS DES COMPAGNIES SUISSES D'ASSURANCES SUR LA VIE ET LA CATASTROPHE DE MATTMARK

Il résulte d'une enquête menée auprès des institutions suisses d'assurances sur la vie que la catastrophe de Mattmark du 30 août 1965, qui a causé la mort de 88 personnes, a rendu exigibles des capitaux assurés pour un total de 1.442.000 F, payé immédiatement. Cette somme provient de 147 polices conclues auprès de compagnies suisses d'assurances sur la vie ; 22.000 F doivent encore être versés ultérieurement. Les prestations se chiffrent ainsi, dans l'ensemble, à près de 1,5 million de francs. Les versements ont été effectués aussitôt, c'est-à-dire sur simple preuve que la victime faisait partie de la malheureuse équipe, sans donc qu'on recourût aux dispositions légales imposant, à défaut d'un acte de décès officiel, la procédure ordinaire de déclaration d'absence qui implique de longs délais. Les prestations alors n'auraient pu être effectuées aux proches des victimes qu'après que les corps aient été retrouvés. Mais, pour les familles des disparus, il était particulièrement important, pour surmonter les premières difficultés, de pouvoir disposer tout de suite des capitaux assurés, selon le principe qu'une aide rapide est doublement efficace.

## *LE ROLE DU PERE DE FAMILLE*

*La communauté de travail chrétienne pour les questions matrimoniales et familiales a tenu sa 13e assemblée à Zurich sous la présidence de M. Bernard Harnik. Les quelque cent participants — tant catholiques qu'évangéliques — se sont penchés, dans un esprit œcuménique, sur le « rôle du père ». Le pasteur Th. Ruesch, de Zurich, a parlé du rôle du père selon l'optique du théologien, alors que le Père J. David, de Dortmund/Zurich, a traité le sujet à la manière de l'historien.*

## LES SPORTS D'HIVER ET LES RELATIONS TOURISTIQUES FRANCO-SUISSES

La « Revue économique franco-suisse », organe officiel de la Chambre de commerce suisse en France, consacre un numéro spécial aux sports d'hiver en Suisse et en France et aux relations touristiques entre les deux pays. Dans l'avant-propos qu'ils ont écrit à cette occasion, M. W. Spuehler, conseiller fédéral, et M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé du tourisme dans le premier cabinet Pompidou, insistent sur l'amitié entre sportifs suisses et français et sur l'essor prodigieux que connaissent maintenant les sports d'hiver.

Dans un article circonstancié, M. W. Kaempfen, directeur de l'Office national suisse du tourisme, montre, chiffres à l'appui, que les courants touristiques entre la France et la Suisse et *vice versa* ne cessent de s'intensifier. La France a occupé, selon les dernières statistiques disponibles, le second rang en Suisse en 1964. Dans la statistique du tourisme français, la Suisse vient au cinquième rang, mais par rapport à sa population c'est elle qui fournit le plus gros contingent de touristes outre-Jura après la Belgique et le Luxembourg. Les statistiques internationales révèlent aussi que les dépenses des touristes suisses à l'étranger figurent parmi les plus élevées. M. W. Laempfen insiste enfin sur le fait que le tourisme figure parmi les facteurs essentiels de la prospérité générale.

Ce numéro contient une série d'articles consacrés à l'hiver et à ses caractéristiques, au développement du tourisme dans les Alpes, à l'équipement des stations de montagnes, etc., sous le titre « La montagne a conquis les jeunes ». M. M. Herzog, ancien secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, souligne que « le développement des stations populaires, le développement des classes de neige, des clubs de jeunes, l'accroissement spectaculaire du nombre des moniteurs, les facilités multiples accordées pour l'équipement et l'entraînement de chacun font qu'aujourd'hui on peut dire, sans crainte d'être démenti, que tous ceux qui veulent pratiquer les sports d'hiver le peuvent. Et le spectacle des gares envahies, des trains bondés, de ces foules de jeunes garçons et de jeunes filles se bousculant joyeusement pour partir vers la montagne en est une preuve éclatante ».

## CANTON DES GRISONS

### *DECES D'ALBERTO GIACOMETTI*

*Alberto Giacometti, né le 10 octobre 1901 à Stampa (Val Bregaglia, Grisons), est décédé mardi 11 janvier à 22 heures 10, à l'hôpital cantonal de Coire, des suites d'un infarctus. Giacometti qui, depuis 1928, habitait Paris, mais qui venait chaque année passer les fêtes dans son village natal, avait l'habitude de se soumettre à une visite de contrôle à l'hôpital cantonal de Coire. Il y était venu il y a cinq semaines. Mais, comme son état de santé n'était pas des meilleurs, il a prolongé son séjour, hélas, jusqu'à sa mort.*

*Son épouse, Mme Antoinette Giacometti, ainsi que ses frères Diégo, également sculpteur à Paris, et Brun, architecte à Zurich, étaient présents. L'enterrement a eu lieu samedi 15 janvier, à Stampa.*

### BIOGRAPHIE D'ALBERTO GIACOMETTI

**Alberto Giacometti, était né le 10 octobre 1901, à Stampa, dans le Val Bregaglia, dans les Grisons. Il était le fils du peintre Giovanni Giacometti, qui l'inscrivit en 1919 à l'Ecole des Beaux-Arts de Genève. Mais il n'y resta que trois jours, pour passer à l'Ecole des Arts et Métiers de cette même ville.**

**Après un séjour en Italie, en 1920 et 1921, Giacometti se rendit à Paris où il étudia auprès de Bourdelle, à l'atelier de la Grande Chaumière. Il devait conserver son domicile à Paris, tout en faisant de fréquents séjours à Stampa, son village natal.**

**Après avoir suivi le Cubisme, Giacometti devait devenir, dès 1930, un des maîtres de la sculpture surréaliste. Les œuvres de cette période, qu'on limite aux années 1930 à 1935, se trouvent pour la plupart au Musée d'Art moderne de New-York.**

**Après une période assez longue de recherches, Giacometti devait, en 1947, se lancer dans la création de ces figures filiformes qui devaient faire sa célébrité. En 1947, la galerie Pierre Matisse, de New-York, accueillait une de ses importantes expositions, qui éveilla l'intérêt des milieux artistiques internationaux.**

**La célébrité de Giacometti alla toujours grandissant à partir de cette époque. Il exposa dans de nombreuses villes, à Londres, à New-York, à Zurich également. Les œuvres qui figurèrent à la Biennale de Venise en 1952 lui valurent le « Grand prix de sculpture ».**

**Le 27 novembre 1965, l'Université de Berne décernait au célèbre sculpteur suisse le Doctorat « Honoris Causa » M. Hans-Peter Tschudi, alors président de la Confédération, reçut Alberto Giacometti, afin de lui exprimer les félicitations des autorités fédérales.**

**Les œuvres d'Alberto Giacometti se trouvent principalement à Baltimore, à New-York, à la Tate Gallery de Londres et dans les principaux musées français, italiens et suisses. L'achat éventuel, par la ville du Zurich, de la collection d'œuvres de Giacometti destinées à former le fonds d'un musée qui lui serait dédié, a causé une polémique sur les bords de la Limmat, et aucune décision définitive n'a encore été prise. Le conseil communal a refusé le crédit destiné à couvrir la participation financière de la**

**ville. Mais des milieux privés continuent de s'intéresser à cette « Fondation Giacometti ».**

**Cette institution a d'ailleurs vu le jour il y a peu, grâce à cette initiative de particuliers. Ainsi, des sculptures d'Alberto Giacometti seront mises à la disposition des musées de Zurich et de Winterthour.**

**La ville de Paris lui décerna le « Grand Prix des Arts » le 20 novembre 1965.**

**Les œuvres d'Alberto Giacometti figuraient à l'Exposition Nationale suisse de Lausanne.**

***

**Ses obsèques ont eu lieu à Stampa, dans le Val Bregaglia (Grisons italiens). Plus de 300 personnes étaient venues rendre les derniers honneurs au grand artiste dans son petit village.**

**Le cortège funèbre a quitté l'atelier du défunt vers 14 heures pour gagner le temple San Giorgio, où a eu lieu le culte. Le cercueil avait été placé sur un corbillard tiré par un cheval. A l'église, M. Tschudi s'est exprimé au nom du Conseil fédéral, M. Wehrli, au nom du Kunsthaus de Zurich et M. Rodolfo Giacometti au nom de la commune de Stampa. On notait la présence de nombreux artistes, directeurs de musées et représentants d'universités, notamment des personnalités étrangères comme le directeur du musée Guggenheim de New-York.**

**Jean-René SURATTEAU**

**Le département du Mont-Terrible sous le régime du Directoire, Etude des contacts humains, économiques et sociaux dans un pays annexé et frontalier** (1). Thèse de Doctorat ès Lettres présentée à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Paris, le samedi 29 janvier 1966, ayant valu à son auteur le titre de Docteur ès Lettres avec la mention Très Honorable.

RESUME

Le département du Mont-Terrible correspond en gros à l'actuel Jura bernois. Ce pays constituait au XVII^e^ siècle la Principauté épiscopale de Bâle depuis que le Prince-Evêque avait été chassé de la grande ville rhénane par la Réforme.

La France occupa militairement la partie septentrionale de cette Principauté en avril 1792 au moment de la déclaration de guerre à l'Empire, puisque le Prince était Prince d'Empire et qu'il avait fait appel un an plus tôt aux soldats autrichiens pour maintenir l'ordre dans son petit Etat. Le Prince s'étant enfui, après la formation d'une minuscule République indépendante, la République rauracienne, qui dura trois mois et demi, le pays fut annexé à la République française sous le nom de département du Mont-Terrible après un vote douteux, le 23 mars 1793. En fait, le pays dépendait déjà économiquement de la France qui le ravitaillait surtout depuis la disette de 1770-1771.

Le Mont-Terrible, département « réuni », était tout petit par rapport aux autres départements français et notamment à ceux qui l'entouraient. C'était un département frontalier ; aux problèmes communs, aux autres contrées limitrophes s'ajoutaient des problèmes particuliers, car cette frontière était la seule que la France conservat avec un pays ami, neutre au moins, qui hébergeait le seul ambassadeur que la République gardait encore. D'autre part, cette frontière coupait en deux l'ancien Evêché de Bâle dont la partie méridionale avait été laissée, provisoirement, « sous la neutralité helvétique ». Enfin, l'annexion avait tranché les contacts que le pays tout entier entretenait avec la Suisse et notamment avec les cantons de Bâle, de Berne, de Soleure et le Comté de Neuchâtel.

En 1795, le département fut réuni définitivement à la France par la Constitution de l'an III. Il est agrandi à deux reprises : en février 1797, par la réunion du Pays de Montbéliard ; de décembre 1797 à février 1798, surtout, par l'annexion du Sud de l'ancien Evêché, allant jusqu'au lac de Bienne (Vallon de Saint-Imier, vallée de Moûtier, La Neuveville et Bienne). Sa superficie et sa population sont alors doublées mais il reste le plus petit département et l'avant-dernier par sa population.

Cependant, ce département apparaît peu viable et encore trop peu français. Les gens du pays considèrent les « Français de l'intérieur » avec défiance ; les catholiques du Nord du pays veulent obtenir la reconnaissance de leur culte, arguant de « promesses » qui leur avaient été faites. Les réformés du Sud et les luthériens de Montbéliard s'assimilent mal aussi. Les progrès de l'instruction publique française sont importants mais à long terme. La guerre et ses fléaux, l'occupation militaire continuelle surtout de cette frontière, occasionnent de perpétuels heurts, la conscription met le pays en état de siège.

Il y a donc un hiatus entre 1793 et 1800. Loin de progresser, l'idée française recule alors par suite de la contrainte politique, de la contrainte religieuse et des fléaux de l'occupation et de la guerre. A court terme, la réunion est un échec.

Mais à long terme, nombreux sont les gains. Les rouages administratifs subsistent et le pays les gardera. Les principes politiques du libéralisme français seront, même, introduits dans tout le canton de Berne, en 1830-1831. Le Code français restera en vigueur jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle, au lendemain du Kulturkampf bernois. La moisson de l'instruction publique française germera : les idées nouvelles modèleront les esprits dans le canton de Berne en 1831, dans celui de Bâle en 1833, dans la Confédération tout entière au moment du Sonderbund et

(1) Paris, Les Belles-Lettres, 95, boulevard Raspail (VI^e^), grand in-8°, LVIII + 1.078 p., 20 figures et cartes dont une carte hors-texte, deux index, trois tables, 80 francs.

de la révision constitutionnelle de 1848 : principes de tolérance religieuse, d'émancipation politique, d'égalité sociale, de proportionnalité fiscale, d'indépendance de la magistrature.

C'est sur cette ouverture sur l'avenir que se termine ainsi cette étude locale.

## CANTON DE NEUCHATEL

### UNE EXPOSITION POUR LE CENTENAIRE DE ROMAIN ROLLAND A LA CHAUX-DE-FONDS

A l'occasion du centenaire de la naissance du grand écrivain et pacifiste français Romain Rolland, né le 29 janvier 1866, prix Nobel de littérature en 1916, la bibliothèque de La Chaux-de-Fonds organise, dans les locaux du musée d'histoire, une importante exposition comprenant de nombreux documents du Fonds Privat, lettres inédites, iconographies, etc. C'est, à l'heure actuelle, la seule manifestation prévue en Suisse, alors qu'en France, elles seront fort nombreuses et sur tous les plans de la pensée et de l'action de Romain Rolland : littérature, musicologie, pacifisme, libération des peuples. Or, on sait que notre pays est intimement lié à l'œuvre de ce penseur, puisqu'il y habita plus de vingt ans et que pendant la première guerre mondiale, c'est en Suisse seulement qu'il pouvait l'accomplir.

### 200.000 *PERSONNES A UNE EXPOSITION DE L'HORLOGERIE SUISSE A HONG-KONG*

*La Suisse défend ses positions horlogères à Hong-Kong, plaque tournante des marchés d'Extrême-Orient, où la concurrence japonaise se fait de plus en plus sentir. Sous le titre : « Mesure du temps, passé, présent et futur », et sous les auspices d'une grande manufacture chaux-de-fonnière qui fête cette année précisément le 175e anniversaire de sa fondation, une importante exposition collective y a eu lieu durant la deuxième quinzaine de décembre, avec la collaboration de la Swissair, de diverses institutions horlogères et des musées d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Cette exposition, dont plus de la moitié était consacrée à l'horlogerie en général, était complétée par une vulgarisation de la technique horlogère et une magnifique collection de montres anciennes, spécialement du XVIIIe siècle, et modernes. Elle a obtenu un succès extraordinaire et a été visitée par plus de 200.000 personnes ainsi que par tous les écoliers de Hong-Kong qui apprécièrent particulièrement son caractère éducatif. Deux « clous » de l'exposition étaient constitués, l'un par un relief lunaire représentant un atterrissage de la fusée spatiale, et, le second, par une chambre de vieil horloger neuchâtelois reconstituée intégralement et qu'il fallut protéger littéralement contre l'intérêt et l'enthousiasme du public.*

## CANTON DE TESSIN

### LE PRESIDENT MONA REÇU PAR LE GOUVERNEMENT TESSINOIS

Le Conseil d'Etat du canton du Tessin a reçu le juge Pietro Mona, élu dernièrement par l'Assemblée fédérale à la présidence du Tribunal fédéral des assurances, à Lucerne, pour les années 1966-1967. La réception a eu lieu en présence de plusieurs députés du Tessin aux Chambres fédérales, du président et du vice-président du grand Conseil, du président et du vice-président du tribunal cantonal et d'autres magistrats.

Le président du Conseil d'Etat, M. Lafranchi, a adressé ses félicitations au président Mona.

## CANTON DE VAUD

### † J.-C. SAVARY

**Le lundi 24 janvier est décédé à Evian, à l'âge de 67 ans, M. Jules-César Savary, ancien président de la Chambre de Commerce suisse en France. M. Savary, qui est Vaudois, fils de pasteur, avait obtenu en 1933 son diplôme d'ingénieur à l'Ecole d'Ingénieurs de Lausanne. Il a été, à Paris, directeur de Jaeger-Paris, à Levallois-Perret, président du conseil d'administration Jaeger-Lecoultre, et Audemars Piguet, administrateur de Lecoultre et Cie au Sentier et de Vacheron et Constantin à Genève. En 1952, il a été désigné comme président de la Chambre de Commerce suisse en France. En 1958, il a reçu le grade de Chevalier de la Légion d'Honneur pour les services rendus aux relations économiques franco-suisses.**

(Dans notre prochain numéro, nous rendrons hommage à M. J.-C. Savary).

### SWISSAIR : PLUS DE 2 MILLIONS DE PASSAGERS EN 1965

Pour la première fois dans son histoire, Swissair a transporté en une année plus de 2 millions de passagers sur les quelque 136.000 km de son réseau de lignes : avec 2,2 millions de passagers, notre compagnie nationale a dépassé de

14 % le chiffre des personnes transportées en 1964 (1,9 million).

Un autre fait caractéristique de l'exercice écoulé est la forte hausse du trafic de fret (+ 25 %), par rapport à celui de l'année précédente.

Pour la première fois également, l'offre annuelle de Swissair a dépassé un demi-milliard de tonnes-kilomètres. La capacité de 546,6 millions de t/km offerte en 1965 a été supérieure de 11 % à celle de 1964 : ce chiffre s'est multiplié par 6 au cours des dix dernières années (1956 : 99 millions de t/km).

La demande a augmenté de 14 % par rapport à celle de 1964, pour s'élever à 292,2 millions de tonnes-kilomètres : 223,8 millions de t/km proviennent du trafic des passagers et des bagages, 56,4 millions de t/km des transports de fret et 12 millions du transport de la poste.

Le coefficient moyen de chargement dans le trafic régulier s'est amélioré de 52,3 % à 53,6 %.

Swissair a offert 4.455 millions de sièges-kilomètres pendant l'année 1965, ce qui représente un accroissement de 14 % pour atteindre 2.436 millions. Le taux d'occupation des sièges (54,7 %) a été légèrement supérieur à celui de l'année précédente (54 %).

## *ECOLES SUISSES A L'ETRANGER*

*Le Conseil fédéral a édicté une ordonnance d'exécution de l'arrêté fédéral concernant l'aide aux écoles suisses à l'étranger, révisé en 1964. Les taux des subventions annuelles ordinaires accordées à ces écoles ont été réadaptés en fonction de la forte augmentation des frais d'exploitation. Ils se montent, avec effet immédiat, pour un directeur de nationalité suisse à 10.000 francs, pour chaque maître principal de nationalité suisse à 6.000 francs et pour chaque élève de nationalité suisse à 400 francs. Ceci équivaut à augmenter de deux fois et demie les taux de l'ancienne réglementation. Il est ainsi possible de réduire les subventions complémentaires, qui avaient été fortement augmentées ces dernières années pour faire face aux difficultés particulières des écoles.*

*L'ordonnance contient en outre des dispositions d'application des nouvelles possibilités de subventionnement introduites par l'arrêté fédéral révisé, spécialement en ce qui concerne l'allocation de subventions pour les frais d'équipement de bâtiments scolaires, pour les frais de voyage de maîtres et maîtresses suisses et de leurs familles, ainsi que pour l'organisation en Suisse de cours de vacances destinés au personnel enseignant.*

## UN CENTRE AU PARC NATIONAL

L'intérêt croissant que tous les milieux de la population et les touristes étrangers manifestent pour le Parc national et le développement de la recherche scientifique dans cette région protégée ont décidé la commission du Parc national à créer un centre proprement dit pour ce Parc. Un immeuble, qui sera construit probablement à Zernez, abritera entre autres un service d'information, l'administration du Parc, un local pour les collections renseignant le public sur la faune, la flore, la géologie, etc. du Parc, une bibliothèque, une salle de conférence et un laboratoire. La construction et l'entretien de l'immeuble sont confiés à une fondation dont feront partie la Confédération, la Ligue suisse pour la protection de la nature et la Société helvétique des sciences naturelles. Les ressources nécessaires (un million de francs) sont en grande partie assurées. Le solde de 300.000 francs environ sera fourni par la Confédération ainsi que par des contributions des milieux intéressés. Le 21 janvier 1966, Le Conseil fédéral a autorisé l'inspecteur en chef des forêts, en tant que président de la commission du Parc, à représenter la Confédération lors de l'acte de constitution de la fondation et à signer le document en son nom.

## JEAN DE STOUTZ

**Né en 1913 à Tokyo, originaire de Genève, M. de Stoutz fréquenta les universités de Berne, Munich et Genève où il obtint la licence en droit.**

**Après avoir travaillé à la Chambre de Commerce internationale à Paris, il entra en 1942 au Département politique fédéral. Affecté trois ans plus tard à la légation de Suisse en France, où il fut nommé premier secrétaire de légation en janvier 1950, il rentra à Berne en avril de la même année pour assumer les fonctions de suppléant de chef du protocole. Transférée en 1952 à Moscou, il rentra à Berne en 1955 et fut nommé chef de la délégation suisse en Corée l'année suivante. En 1957, M. de Stoutz fut désigné en qualité de chargé d'affaires A.I. à Addis-Abéda. En août 1961, il assuma la charge de premier collaborateur du chef de mission en qualité de conseiller d'Ambassade à Londres. Le Conseil fédéral le nomma, en date du 17 février 1964, Ambassadeur en Israël.**

## UN JEUNE AUTEUR ROMAND

La radio romande a créé, le lundi 3 janvier, une pièce policière inédite d'un jeune Lausannois âgé de vingt ans, Bernard Pichon. Déjà, deux de ses pièces policières : « Croque-mort-party » et « Booemerang », ont été jouées dans la série « Enigmes et aventures ». Sa dernière création : « Les gluants vous menacent », est l'histoire d'un enlèvement peu banal, à la conclusion inattendue comme il se doit.

Bernard Pichon n'est pas un inconnu pour les auditeurs de la radio romande. Dès l'âge de 12 ans, ce jeune Lausannois tient les rôles d'enfants, puis de jeunes gens, dans des pièces radiophoniques montées au studio de Lausanne, notamment plusieurs feuilletons de midi : « Ces chers petits », « Les bricoleurs terribles ».

En 1963, il gagna le premier prix du concours du meilleur enregistrement sonore avec « A.T.S. folies », un montage réalisé d'après les nouvelles de l'Agence Télégraphique

Suisse. Il est l'assistant de Raymond Colbert et le reporter des émissions consacrées aux jeunes, il est présentateur à la télévision au « Cinq à six des jeunes ».

### *CONFERENCE INTERNATIONALE DU REARMEMENT MORAL*

*Le mardi 11 janvier a pris fin au Centre européen du Réarmement Moral la conférence internationale qui s'y déroulait depuis quinze jours sur le thème : « Course vers l'avenir ». 1.407 personnes, pour la plupart représentants de la génération montante, y participaient ; elles étaient venues de 44 pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique. On notait parmi elles des étudiants de 53 universités, des syndicalistes et des jeunes paysans, un groupe de cinq officiers congolais envoyés par le Général Mobutu, une délégation d'étudiants vietnamiens, les représentants personnels du Président et du Vice-Président de la République cypriote, et enfin des Blancs, Noirs et Indiens des Etats-Unis.*

*Les objectifs de la conférence étaient les suivants : 1) mettre en évidence les tâches communes des peuples européens dans le monde ; 2) remplacer l'attitude d'apathie et de scepticisme par la détermination de construire une société nouvelle fondée sur un ordre moral qui assure la liberté et la justice ; 3) préparer un programme d'action pour parer aux crises dans les secteurs les plus critiques du globe et mobiliser les hommes et les moyens pour promouvoir ce programme.*

*Des membres de gouvernement de plusieurs pays d'Afrique et d'Asie ont dans ce but demandé l'envoi de groupes d'actions du Réarmement Moral ainsi que de films. Plusieurs des participants à la conférence se sont mis à disposition afin de répondre à ces appels.*

*Le directeur de la conférence, M. Pierre Spoerri, de Zurich, a annoncé que dans les mois prochains une série de conférences auront lieu à Caux.*

## CANTON DE ZURICH

### A LA « NOUVELLE GAZETTE » DE ZURICH

La « Nouvelle Gazette » de Zurich — N.Z.Z., « Neue Zuercher Zeitung » — a indiqué, dans son édition du matin du 31 décembre 1965, que M. Albert Muller quitterait la rédaction de la rubrique « étrangère » à laquelle il était attaché depuis 1934 et qu'il dirigea durant ces dernières décennies. La direction de cette rédaction est confiée à M. Fred Luchsinger. L'équipe rédactionnelle de cette rubrique a été complétée il y a quelque temps par M. Eric Mettler, rentré de Londres, où il était correspondant. Dans cette même division, M. Alfred Cattani qui y travaille déjà depuis longtemps, reçoit le droit de signature de rédacteur responsable.

M. Max Nef, rédacteur, abandonne à la fin de l'année la direction du service de rédaction de la ville fédérale, où il avait succédé, il y a 12 ans, au professeur Karl Weber. Son successeur à ce poste sera M. Hans Zwicky, jusqu'ici chef de la rubrique « intérieure » des « Basler Nachrichten ». Dans cette même équipe de rédacteurs, M. Richard Reich signera également désormais comme rédacteur responsable.

De la rédaction commerciale s'en va M. Otto Matter, doyen de cette rubrique qu'il a servie pendant quarante ans. Parmi les forces neuves dont a été dotée il y a quelque temps déjà la rubrique commerciale, M. Walter Guenthardt reçoit le droit de signature.

Dans la rubrique locale, le droit de signature a été accordé aux collaborateurs rédactionnels Wilfrid Spinner et Walter Schiesser. Mme Suzanne Oswald, qui assurait dans cette division la rubrique de la mode, le dossier Caritas et les questions féminines, se retire. Elle sera remplacée par Mme Marion de Szepessy-Hofman.

M. Willy Schuh quitte la rubrique du feuilleton, mais il assurera encore au journal une large collaboration en qualité de critique musical. La rubrique musicale dans la rédaction est confiée à M. Andreas Briner. Enfin, M. Richard Haesli collaborera à la rubrique artistique.

### Jack Rollan à Paris

**Jack Rollan a multiplié en Suisse romande les occasions de se faire connaître et aimer du public : sur les ondes de Sottens tout d'abord, avec les émissions comme « Jane et Jack », « la Chaîne du Bonheur » et son « Bonjour » hebdomadaire, qu'il devait transformer ensuite en journal à grand tirage ; sous le chapiteau de son cirque, avec son spectacle « Y en a point comme nous ! » ; en librairie aussi, avec ses « Bras noueux », vendus à 11.000 exemplaires, entre autres succès ; en salle de concert, l'an dernier, avec sa cantate « Si l'Expo m'était comptée... », accompagné de solistes, de chœurs et de l'orchestre de la Suisse romande (rien que cela !) ; en petite salle enfin, avec son « Cours d'initiation sexuelle ». C'est précisément ce dernier « one man show sex » que l'impresario J. Canetti l'a engagé à présenter sur une scène parisienne dès la fin mars.**

**L'entreprise est hardie, car le public de Paris est difficile. Mais Jack Rollan a de sérieux atouts en main : son texte est bon, nullement égrillard comme son titre pourrait le faire supposer, mais drôle et agressif à souhait ; il dispose ensuite d'un solide métier, qui lui a fait imaginer une mise en scène pleine de cocasserie ; enfin, son étonnant pouvoir d'acteur lui permet de saisir son public, de le décongestionner en un tour de main et d'en faire jaillir des avalanches de rire libérateur. Un seul regret peut-être : qu'il n'ait pas l'occasion, dans ce spectacle-ci, de faire valoir son talent d'auteur d'excellentes chansons ; ce sera peut-être pour une prochaine fois, car le bougre n'a pas fini de nous étonner par la diversité de ses dons et de ses créations originales.**

**Pour les Suisses de Paris, la venue de Jack Rollan est un événement. Pour les Parisiens, elle mérite de l'être aussi.**